

Evolution du paysage de la plaine du Rhône suisse entre 1800 et 2000

Reynard et Stäubli, 2005

L'homme, profitant, d'une part des ressources offertes par les fleuves et d'autre part, soumis au risque de crues, a transformé les plaines alluviales pour exploiter le territoire et a mis en place d'ingénieux dispositifs de protection contre les aléas de la nature. Peu à peu se sont révélées les limites de la domestication de la nature : tout en se défendant contre les crues, les sociétés ont marqué leur territoire de façon de plus en plus proche des cours d'eau et ont ainsi modifié en profondeur les équilibres. La maîtrise recherchée est ainsi devenue fragile¹. En Suisse, depuis les inondations importantes des années 1980 et 1990, l'approche de la gestion des cours d'eau a évolué. La protection contre les crues était auparavant recherchée par des solutions purement techniques qui ont montré leurs limites. Aujourd'hui, la volonté d'instaurer une sécurité durable a conduit à intégrer également dans la réflexion les fonctions socio-économiques et naturelles des cours d'eau, de sorte que la notion d'espace nécessaire au cours d'eau a été introduite². Le besoin urgent d'augmenter la sécurité de la plaine du Rhône dans cette nouvelle vision est à l'origine du projet de 3^{ème} correction du Rhône dont les principes ont été validés par le Grand Conseil valaisan en 2000.

Lors des deux premières corrections du Rhône, respectivement entre 1860 et 1890 et entre 1930 et 1960, le fleuve a été endigué en amont du Léman quasiment sur toute sa longueur. Ces aménagements ont accéléré de manière importante l'évolution du paysage de la plaine du Rhône, en induisant une augmentation des surfaces utilisables par l'homme et une diminution des zones alluviales et des autres milieux naturels. Plus largement, c'est toute la relation entre l'homme et le fleuve qui s'en est trouvée profondément modifiée.

Assèchement de la zone humide des Praz-Pourris entre 1880 et 1933

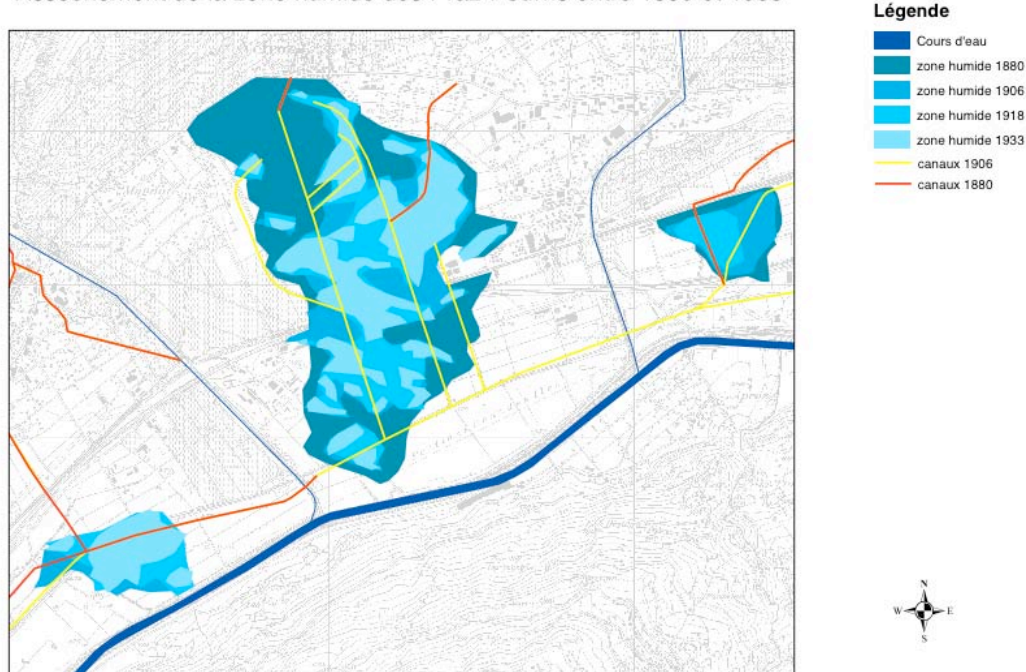


Figure 1 : Les canaux de drainage construits dans le cadre de la correction du Rhône et de ses affluents ont permis l'assèchement de la plaine des Praz-Pourris et par conséquent le développement de la culture dans une zone initialement impropre. Fond topographique reproduit avec l'autorisation de Swisstopo (BA057031).

¹ Bethemont, J. 1977. *De L'eau et des hommes*, Bordas, Paris, 62.

² OFEG. 2000. *Réserver de l'espace pour les cours d'eau*, Office Fédéral des eaux et de la Géologie, Berne.

Zaugg, M. 2003. Mehr raum den Fliessgewässern. Der Weg zu einem nachhaltigen Hochwasserschutz, *Gaia*, 12/3, 121-127.

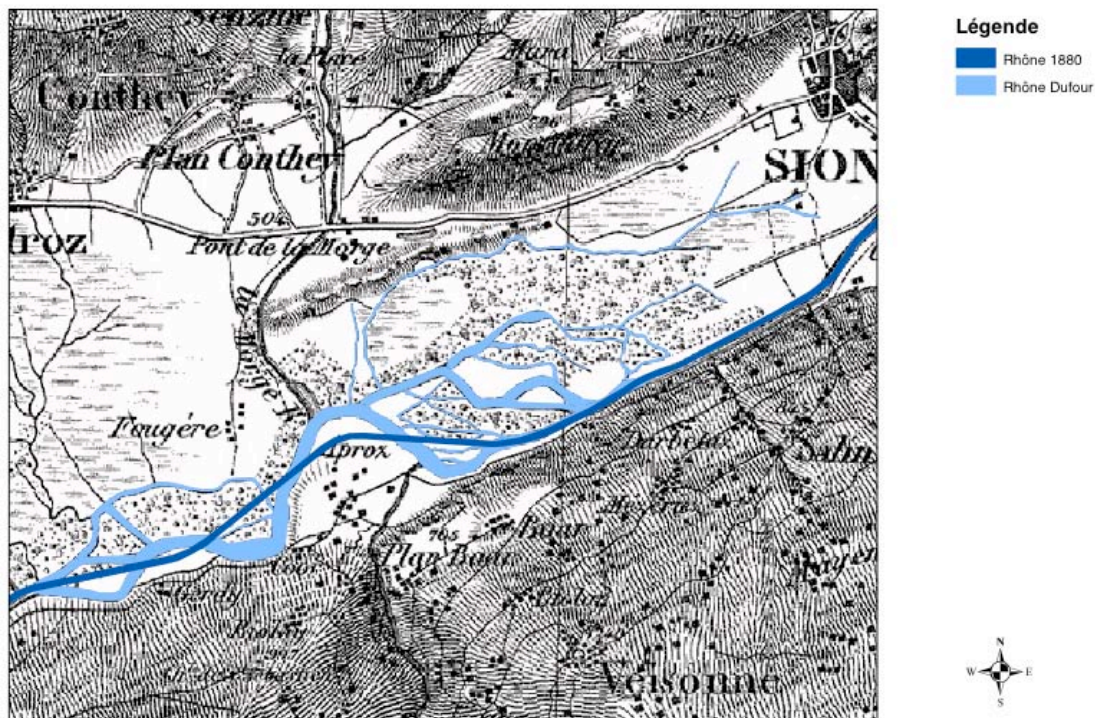


Figure 2 : Le Rhône avant et après sa première correction : disparition de la liberté de divagation du Rhône et par conséquent désactivation de la dynamique alluviale et appauvrissement des écosystèmes. Fond topographique reproduit avec l'autorisation de Swisstopo (BA057031).

La description et l'analyse de la transformation de la plaine du Rhône ainsi que la mise en évidence des principes et des lois qu'elle suit constituent une **base indispensable à la compréhension de la situation actuelle** en la replaçant dans un contexte dynamique en constante évolution.

Nous proposons, d'une part de **reconstituer sous forme cartographique l'évolution des paysages de la plaine du Rhône depuis le début du XIXe siècle** et, d'autre part, d'**analyser l'évolution de l'interface nature-société** durant les deux derniers siècles, en attachant une importance particulière au rôle des différents acteurs et aux dynamiques foncières.

Notre étude est divisée en deux parties :

- **Transformations du paysage de la plaine du Rhône.** La première partie a pour objectif de répondre à la question *Comment la plaine du Rhône a-t-elle évolué au cours des deux derniers siècles ?* Il s'agit, d'une part, de relever les changements du paysage alluvial (disparition des dunes, des marais, développement des zones agricoles et urbaines, etc.) et, d'autre part, de découvrir les causes directes de ces transformations (endiguements, drainage, hydroélectricité, etc.). Cette première partie consistera en un recensement des modifications anthropiques (aménagement, endiguements, utilisation du sol) et naturelles de la plaine du Rhône. Ces objectifs seront atteints par l'étude d'anciennes cartes topographiques (carte de la route du Simplon de 1803, carte de la ligne d'Italie vers 1850, cartes Dufour, cartes Siegfried, cartes nationales, plans à différentes échelles), de séries de photographies aériennes, de documents iconographiques et d'archives. Ces données seront introduites dans une base de données géographiques gérées par un système d'information géographique (SIG). Des cartes détaillées représentant l'évolution de la plaine du Rhône du début du XIXe siècle à nos jours seront élaborées afin de fournir une base descriptive à cette étude.

- **Relations entretenues entre la société et le fleuve.** Cette seconde partie, plus analytique, étudiera particulièrement les relations homme-nature. Elle veut répondre à la question *Pourquoi le paysage alluvial de la plaine du Rhône a-t-il évolué de telle manière ?* Nous mettrons en évidence les causes indirectes à l'origine du changement et chercherons à comprendre l'évolution de la plaine du Rhône en analysant le rôle et la fonction des différents acteurs impliqués dans cette évolution (Confédération, Canton du Valais et de Vaud, Communes, propriétaires fonciers, riverains, etc.). Une attention particulière sera portée aux transformations foncières (transferts de propriété, mise sous protection de certaines zones, etc.). Nous vérifierons la validité d'un modèle de relation de l'homme au Rhône en trois phases (adaptation de la société au fleuve jusqu'en 1860 ; domestication du fleuve de 1860 à 1987; conciliation des objectifs sécuritaires, économiques et écologiques depuis 1987). Il s'agit ainsi d'établir le lien entre l'évolution du paysage alluvial et l'évolution des tendances dans le mode de gestion de la nature, en particulier de l'hydrosystème fluvial.

L'étude sera menée au moyen de **trois études de cas détaillées** dans les régions de Sion-Ardon, Saillon et Vionnaz-Aigle.

Lausanne, le 9 mai 2005